

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01964

Numéro SIREN : 444 495 774

Nom ou dénomination : SOGETI High Tech

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2018 sous le numéro de dépôt 15821



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Sogeti High Tech S.A.S.
**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

Décision collective des Associés relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2017

Sogeti High Tech S.A.S.
2-10 rue Marceau - 92130 Issy-les-Moulineaux

Ce rapport contient 2 pages

FQ-182-016

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30060101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Sogeti High Tech S.A.S.

Siège social : 2-10 rue Marceau - 92130 Issy-les-Moulineaux
Capital social : € 15 246 305

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Décision collective des Associés relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A la collectivité des Associés de la société Sogeti High Tech S.A.S.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de la collectivité des Associés, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 13 avril 2018

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Frédéric Quelin
Associé

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Sogeti High Tech S.A.S.
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017
Sogeti High Tech S.A.S.
2-10 rue Marceau - 92130 Issy-les-Moulineaux
Ce rapport contient 35 pages
FQ-182-013



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Sogeti High Tech S.A.S.

Siège social : 2-10 rue Marceau - 92130 Issy-les-Moulineaux
Capital social : € 15 246 305

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A la collectivité des Associés de la société Sogeti High Tech S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sogeti High Tech S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes, règles et méthodes comptables – Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable lié à la première application du Règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note B.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation de la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

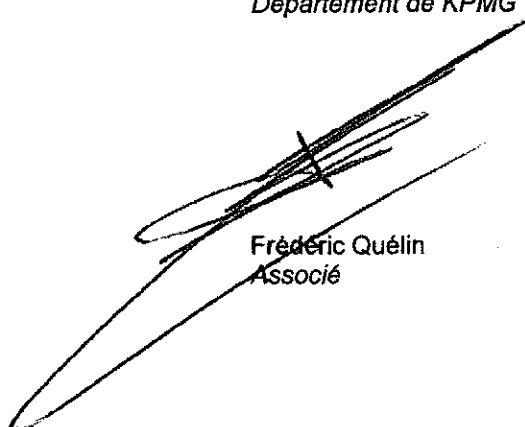
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 avril 2018

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Frédéric Quélin
Associé

SOGETI HIGH TECH SAS

2-10 Rue MARCEAU
92130 ISSY LES MOULINEAUX

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2017

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

Bilan actif (en milliers d'euros)

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	140	140		
Concessions, brevets et droits similaires	11 653	10 588	1 065	1 249
Fonds commercial	4 706	4 401	305	305
Autres immobilisations incorporelles	43 669		43 669	43 669
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	11 538	9 938	1 600	2 260
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	758		758	758
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	7 266	2 334	4 933	4 414
Autres immobilisations financières	207		207	207
ACTIF IMMOBILISE	79 938	27 400	52 537	52 802
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	308		308	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	77 823	184	77 639	79 974
Autres créances	121 949		121 949	117 325
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 744		3 744	2 709
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	442		442	510
ACTIF CIRCULANT	204 267	184	204 083	200 538
Ecarts de conversion actif				1
TOTAL GENERAL	284 204	27 584	256 620	253 381

Bilan passif (en milliers d'euros)

Rubriques	Exercice 2017	Exercice 2016
Capital social ou individuel (dont versé : 15 246)	15 246	15 246
Primes d'émission, de fusion, d'apport	41 257	41 257
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 427	1 427
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	30 871	38 808
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 863	-7 937
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	93 665	88 801
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	2 843	3 275
Provisions pour charges	12 123	13 269
PROVISIONS	14 966	16 544
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	62 034	58 321
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	461	1 047
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 244	17 786
Dettes fiscales et sociales	43 509	44 998
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	63	43
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	23 671	25 841
DETTES	147 981	148 035
Ecart de conversion passif	8	0
TOTAL GENERAL	256 620	253 381

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

(en milliers d'euros)

Rubriques	France	Exercice 2017 Exportation	Total	Exercice 2016
Ventes de marchandises	5 016	110	5 126	15 648
Production vendue de biens				
Production vendue de services	229 089	-16	229 074	212 579
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	234 106	94	234 200	228 227
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			158	283
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			4 664	4749
Autres produits			455	51
PRODUITS D'EXPLOITATION			239 477	233 309
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			55 122	77 956
Impôts, taxes et versements assimilés			7 877	8 366
Salaires et traitements			113 625	116 904
Charges sociales			49 769	52 250
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 374	1 500
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			80	162
Dotations aux provisions			2 604	5 277
Autres charges			24 836	71
CHARGES D'EXPLOITATION			255 287	262 487
RESULTAT D'EXPLOITATION			-15 810	-29 179
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			440	1 249
Produits financiers de participations			208	176
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			86	520
Reprises sur provisions et transferts de charges			147	136
Différences positives de change				417
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			479	640
Dotations financières aux amortissements et provisions			129	129
Intérêts et charges assimilées			350	351
Différences négatives de change				160
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-40	609
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-15 849	-28 570

Rubriques	Exercice 2017	Exercice
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	22	109
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5	33
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	17	76
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-22	-109
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-20 735	-20 742
TOTAL DES PRODUITS	239 917	234 558
TOTAL DES CHARGES	235 054	242 495
BENEFICE OU PERTE	4 863	-7 937

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

A. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	6	22. Tableau de variation des capitaux propres	17
B. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	6	23. Tableau de variation des provisions	18
1. Immobilisations incorporelles	6	24. Etats des échéances des dettes	19
1.1 Fonds commerciaux et malis techniques sur actifs incorporels	6	25. Dettes concernant les entreprises liées	20
1.2 Frais de recherche et développement	7	26. Charges à payer	20
1.3 Logiciels	7	27. Comptes de régularisation	21
2. Immobilisations corporelles	7	27.1 Produits constatés d'avance	21
3. Immobilisations financières	8	27.2 Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaie étrangère	21
4. Créances et dettes	8	E. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	21
5. Opérations en devises	8	28. Ventilation du chiffre d'affaires	21
6. Provisions réglementées	8	29. Charges et produits financiers avec les entreprises liées	22
7. Provisions	9	30. Résultat exceptionnel	22
8. Reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts sur prestations	9	31. Impôt sur les bénéfices	23
8.1 Prestations en régie	9	31.1 Intégration fiscale	23
8.2 Prestations au forfait	9	31.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	23
9. Engagements de retraite	9	31.3 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	23
10. Crédit d'Impôt Recherche	10	31.4 Variation de la dette future d'impôt	24
11. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi	10	F. INFORMATIONS DIVERSES	25
12. Changement de méthodes comptables	10	32. Effectif moyen	25
C. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	11	La société Sogeti High Tech n'a pas fait appel, en 2017, à des intérimaires externes. Les 1 ke en comptabilité correspondent à un reliquat de factures 2016. Par contre, elle a supporté, en 2017, des coûts Groupe de supports partagés pour 602 ke.	25
13. Immobilisations incorporelles et corporelles	11	33. Identité de la société mère consolidante	25
14. Amortissements	12	34. Engagements hors bilan	25
15. Immobilisations financières	12	34.1 Engagements hors crédit-bail et engagements de location non résiliables	25
16. Dépréciation des postes de l'actif	13	34.2 Crédit-bail et engagements de location non résiliables	27
17. Etat des échéances des créances	14	35. Liste des filiales et des participations	27
18. Créances concernant des entreprises liées	15	36. Engagements sur le personnel	28
19. Créances représentées par des effets de commerce	15	36.1 Engagements de retraite et assimilés	28
20. Produits à recevoir	15	37. Rémunération des organes de direction	29
21. Comptes de régularisation	16	G. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	29
21.1 Charges constatées d'avance	16		
21.2 Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères	16		
D. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	17		

A. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Aucun évènement marquant n'est intervenu au cours de l'exercice clos.

B. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été élaborés et présentés conformément aux règlements ANC N°2014-03, 2015-06 et 2016-07 et dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur historique (hors réévaluation).

La valeur d'utilité des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne le fonds de commercial et le poste malis techniques sur actifs incorporels.

1.1 Fonds commerciaux et malis techniques sur actifs incorporels

Conformément au règlement ANC n°2015-06, à l'ouverture de l'exercice 2016, les malis techniques qui étaient comptabilisés dans le compte fonds commercial ont été affectés, opération par opération, aux actifs sous-jacents sur lesquels existaient les plus-values latentes.

En l'espèce, les actifs sous-jacents sont des éléments incorporels du fonds commercial. Par conséquent, les malis techniques ont été reclassés dans un nouveau compte comptable qui apparait au bilan sur le poste autres immobilisations incorporelles.

Les malis techniques sur actifs incorporels s'élèvent à 43 669 K€ et sont constitués du :

- Mali de fusion Cap Sogeti.com – Sogeti France (2005) :	33 434 K€
- Mali de fusion Sinfor (2006) :	9 846 K€
- Mali de fusion Euratec (2009) :	389 K€

Ces derniers ont une durée d'utilisation non limitée.

Restent comptabilisés dans le poste fonds commercial, les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.

La valeur d'utilité du fonds commercial dont la durée d'utilisation n'est pas limitée, ainsi que la valeur d'utilité du poste malis techniques sur actifs incorporels qui est lié au fonds commercial, sont testées au moins une fois par an.

Les tests de valeur du fonds commercial et du poste malis techniques sur actifs incorporels consistent en l'évaluation de la valeur d'utilité de la société. L'évaluation de cette valeur d'utilité, s'appuyant sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire, du plan stratégique à 3 ans et étendu sur un horizon de 5 ans, qui incluent des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Les taux d'actualisation sont calculés à partir de la formule du coût moyen pondéré du capital à partir d'informations de marché. Les taux de croissance à long terme sont déterminés par référence à des études économiques sur la croissance et l'inflation attendues sur les zones concernées.

Lorsque la valeur d'utilité de l'entité est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée au poste fonds commercial et le cas échéant au poste malis techniques sur actifs incorporels.

Lorsque la durée d'utilisation du fond commercial est limitée, celui-ci fait l'objet d'un amortissement. Il n'existe aucune dotation aux amortissements sur l'exercice. En effet, les fonds commerciaux amortissables pour 4 382 K€ sont déjà totalement amortis au 31 décembre 2015.

1.2 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont engagés principalement pour faire évoluer des progiciels dont la société est éditrice, ou dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles offres et/ou solutions nécessitant des investissements lourds en méthodologies et supports. Ils sont inscrits à l'actif lorsqu'ils concernent des projets nettement individualisés et qui ont de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

L'amortissement des frais de recherche et développement s'effectue sur 3 ans.

1.3 Logiciels

Les logiciels servant d'outils de production qui constituent un moyen d'exploitation pour l'entreprise ou donnent lieu à des prestations facturées à des clients sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Les coûts de création intègrent le coût des charges directement ou indirectement liées à la mise en état d'utilisation du logiciel.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 3 ans qui correspond à la durée d'utilité des logiciels.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et ne font pas l'objet de réévaluation.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont comptabilisés dans leur coût d'entrée.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire, fondé sur la durée de vie d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Des amortissements exceptionnels sont pratiqués dès lors que des immobilisations doivent être mises au rebut avant la fin du plan d'amortissement : ils permettent ainsi de ramener à zéro la valeur nette comptable de ces immobilisations.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Constructions :	20 à 50 ans
Agencements et installations :	3 à 15 ans
Matériel informatique :	2 à 5 ans
Matériels de transport :	3 à 5 ans
Mobilier de bureau :	2 à 5 ans
Mobilier :	5 à 10 ans

3. Immobilisations financières

Les prêts figurent au bilan à leur valeur historique.

Lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence entre les deux. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés, selon la méthode décrite précédemment (confère paragraphe 1 – Immobilisations incorporelles). Au cas particulier des titres de participation, la valeur d'utilité est corrigée de l'endettement net.

4. Créances et dettes

Les créances correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. En cas de différé de paiement au-delà des délais accordés habituellement par la société, et lorsque l'effet est significatif sur la détermination de la juste valeur, les paiements futurs font l'objet d'une actualisation.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les factures à émettre ou émises d'avance ainsi que les factures non parvenues sont comptabilisées hors TVA.

5. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération, ou au taux couvert lorsque des couvertures de change ont été mises en place.

Les dettes, créances et disponibilités en devises sont valorisées au bilan :

- soit au taux en vigueur à la date de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écarts de conversion. Les pertes latentes de change éventuelles donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour perte de change ;
- soit au taux couvert lorsque les opérations ont fait l'objet de couvertures de change.

6. Provisions réglementées

Depuis le 17 août 2012, les dispositions fiscales n'autorisent plus la constitution, en franchise d'impôt, d'une provision pour investissement à hauteur de 50% de la différence entre le régime dérogatoire propre à la société, lorsque celui-ci est plus favorable, et le régime légal. La société a donc cessé de constituer de telles provisions malgré l'existence d'un accord de participation dérogatoire.

En revanche, les provisions antérieurement dotées au titre de ce régime continuent de suivre le régime antérieur.

7. Provisions

Une provision est reconnue au bilan de clôture d'un exercice si et seulement s'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

8. Reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts sur prestations

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations :

8.1 Prestations en régie

Le chiffre d'affaires et les coûts des prestations en régie sont reconnus au fur et à mesure de la prestation.

8.2 Prestations au forfait

Le chiffre d'affaires sur prestations au forfait, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode « à l'avancement ». Les coûts des prestations au forfait sont reconnus lorsqu'ils sont encourus.

Lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur à son chiffre d'affaires, une perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence.

Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou factures à émettre, selon qu'elles ont été facturées ou non.

9. Engagements de retraite

La valeur actuelle des engagements est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Elle est déterminée en actualisant les prestations futures attendues. Le taux d'actualisation retenu est calculé sur la base des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance comparable à la maturité de l'engagement. Ce taux s'élève à 1,30 % au 31 décembre 2017 (contre 1.50% au 31 décembre 2016).

Les hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation des engagements sont objectives et mutuellement compatibles. Elles tiennent compte de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, et qui reporte, entre autres, l'âge minimum de départ à la retraite à 62 ans pour les personnes nées à compter de 1956, et augmente de 1 à 2 trimestres l'âge de départ « taux plein » pour les autres générations.

Ainsi que le permet la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 (abrogeant la recommandation CNC n°2003-R.01), les écarts actuariels résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou de différences entre les hypothèses actuarielles retenues et l'expérience sont amortis selon la méthode du corridor, sur la durée de vie active moyenne résiduelle dans l'entreprise attendue des membres du personnel bénéficiant du régime, pour la fraction excédant 10% de la valeur actuelle des engagements. De la même manière, les coûts des services passés résultant de changements de régime sont comptabilisés en résultat de

manière étalée, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

10. Crédit d'Impôt Recherche

La société mène des activités de recherche. Elle bénéficie à ce titre du dispositif relatif au Crédit d'Impôt Recherche, qu'elle comptabilise en diminution de l'impôt sur les sociétés.

11. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé un CICE de 5 310 milliers d'euros en crédit d'impôt société.

Ce CICE a permis, en 2017, l'amélioration le fonds de roulement de l'entreprise du fait de la situation déficitaire de l'entité au cours des exercices précédents mais également d'améliorer sa compétitivité en poursuivant son investissement commercial pour maintenir ses parts de marchés chez ses clients stratégiques et poursuivre sa diversification sectorielle.

12. Changement de méthodes comptables

Le règlement n° 2015-05 publié par l'ANC le 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Il constitue un changement de méthode comptable. Ce texte a pour vocation de modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général en y insérant des dispositions dédiées aux instruments financiers. L'impact de ce changement de méthode pour l'exercice 2017 est un reclassement en « autre produits ou charges d'exploitation » des écarts de change afférents aux opérations commerciales pour un montant total de -1 K€. Ces écarts de change étaient comptabilisés auparavant en résultat financier. A titre de comparaison sur l'exercice précédent, l'impact de ce changement de méthode aurait été un reclassement en résultat d'exploitation de 257 K€.

milliers d'euros	2017	2016
Gains de change	456	418
Pertes de change	-457	-161
TOTAL	1	257

C. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

13. Immobilisations incorporelles et corporelles

Montants exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2016	Fusions et apports partiels d'actif	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2017
Frais d'établissement et de développement	140				140
Autres postes d'immobilisation incorporelles	59 576		453		60 029
Total immobilisations incorporelles	59 716	0	453		60 169
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	5 031		26	-49	5 008
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport	35			-13	22
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 451		69	-12	6 508
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Total Immobilisations Corporelles	11 517	0	95	-74	11 538
Acomptes	0				
TOTAL	71 233	0	548	- 74	71 707

La ligne « Autres postes d'immobilisations incorporelles » comprend notamment les malis techniques sur actifs incorporels qui s'élèvent à 43 669 milliers d'euros au 31 décembre 2017, et qui sont constitués des éléments suivants :

- Mali de fusion Cap Sogeti.com – Sogeti France (2005) : 33 434 milliers d'euros
- Mali de fusion Sinfor (2006) : 9 846 milliers d'euros
- Mali de fusion Euratec (2009) : 389 milliers d'euros

14. Amortissements

Montants exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2016	Fusions et apports partiels d'actifs	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2017
Frais d'établissement et de développement	140				140
Autres immobilisations incorporelles	14 334		636		14 970
Total amortissements sur immobilisations incorporelles	14 474	0	636	0	15 110
Terrains					
Constructions					
Installations générales et agencements	3 374		562	-49	3 887
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport	35			-13	22
Matériel de bureau informatique, mobilier	5 849		193	-12	6 029
Emballages récupérables et divers					
Total amortissements sur immobilisations corporelles	9 257	0	755	-74	9 938
TOTAL	23 731	0	1 391	-74	25 048

15. Immobilisations financières

Montants exprimés en milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2016	Fusions et apports partiels d'actif	Acquisitions et virements de poste à poste	Cessions et virements de poste à poste	Valeur brute au 31/12/2017
Participations évaluées par mise en équivalence	0				
Autres participations	758				758
Autres titres immobilisés	0				
Prêts et autres immobilisations financières	6 972		501		7 473
TOTAL	7 730	0	501	0	8 231

16. Dépréciation des postes de l'actif

Montants exprimés en milliers euros	Au 31/12/2016	Fusions et apports partiels d'actif	Dotations	Reprises	Au 31/12/2017
Dépréciations sur immobilisations incorporelles	19				19
Dépréciations sur immobilisations corporelles					
Dépréciations sur titres mis en équivalence					
Dépréciation sur titres de participations					
Dépréciation autres immos financières	2 351		129	-146	2 334
Dépréciations sur actif immobilisé	2 370	0	129	- 146	2 353
Dépréciations sur stocks et encours					
Dépréciations sur créances clients	225		79	-120	184
Autres dépréciations					
Dépréciations sur actif circulant	225	0	79	-120	184
TOTAL	2 595	0	208	- 266	2 537

17. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 207 688 milliers d'euros en valeur brute au 31 décembre 2017 et se décomposent comme suit :

Montants exprimés en milliers d'euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	7 473	128	7 345
Créances rattachées à des participations			
Prêts	7 266	19	7 247
Autres immobilisations financières	207	109	98
ACTIF CIRCULANT :	200 215	101 332	98 882
Clients	77 800	77 800	
Clients douteux	23	23	
Personnel et comptes rattachés	636	636	
Organismes sociaux	48	48	
Etat : impôts et taxes diverses	27 180	3 863	23 317
Groupe et associés	93 687	18 122	75 565
Débiteurs divers	398	398	
Charges constatées d'avance	442	442	
TOTAL	207 688	101 460	106 227
Montants des prêts accordés en cours d'exercice	501		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

18. Créances concernant des entreprises liées :

Montants exprimés en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	Liées > 50%	Avec lesquelles la société a un lien de participation de 10% à <50%
Capital souscrit non appelé	0	
Participations	0	
Créances rattachées à des participations	0	
Prêts	0	
Autres titres immobilisés	0	
Autres immobilisations financières	0	
Créances clients et comptes rattachés	5 333	
Autres créances	94 075	
Charges constatées d'avance	0	
TOTAL	99 408	0

19. Créances représentées par des effets de commerce

Il n'y a pas d'effet de commerce dans le bilan au 31 décembre 2017.

20. Produits à recevoir

Montants exprimés en milliers euros	Au 31/12/2017
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
CREANCES D'EXPLOITATION	15 484
Créances clients et comptes rattachés – Factures à émettre	14 606
Autres créances – Fournisseurs, avoir à recevoir	398
Autres créances – Personnel, produits à recevoir	0
Autres créances – Organismes sociaux, produits à recevoir	48
Autres créances – Etat, produits à recevoir	433
TRESORERIE	0
Valeurs mobilières de placement	0
Disponibilités	0
TOTAL	15 484

21. Comptes de régularisation

21.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance incluses dans les postes du compte de résultat sont ventilées comme suit :

Montants exprimés en milliers euros	Au 31/12/2017
CHARGES D'EXPLOITATION	442
Maintenance	293
Places en crèche	146
Locations	2
Divers	1
	0
CHARGES FINANCIERES	0
	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0
	0
TOTAL	442

21.2 Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Nature des écarts (montants exprimés en milliers d'euros)	Ecart de conversion actif				Net	Ecart de conversion passif Montant total
	Montant total	Différence compensée par Ecart passif *	Couverture de change	Provision pour perte de change		
Acomptes sur immobilisations						
Prêts et autres créances immobilisées						
Créances d'exploitation et diverses	96	3	93			
Dettes financières						
Dettes d'exploitation et divers						-8

* Le montant de la dotation a été limité à l'excédent des pertes sur les gains lorsque, pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et les gains de change ont été considérés comme concourant à une position globale de change.

D. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

22. Tableau de variation des capitaux propres

Montants exprimés en milliers d'euros	Capital social	Réserve légal	Prime d'apport	Prime de fusion	Autres réserves	Report à nouveau	Prov. régl.	Résultat de l'exercice	Total
Au 01/01/2017	15 246	1 427	6 392	34 865	0	38 808	0	-7 937	88 801
Réduction de capital									0
Apport partiel d'actif									0
Affectation du résultat 2016						-7 937		7 937	0
Distribution de dividendes									0
Autres mouvements									0
Résultat de l'exercice 2017								4 863	4 863
Au 31/12/2017	15 246	1 427	6 392	34 865	0	30 871	0	4 863	93 665

Au 31 décembre 2017, le capital social est composé de 17 728 262 actions, dont la valeur nominale s'élève à 0.86 euros, détenues à 79,96% par SAS SOGETI.

23. Tableau de variation des provisions

Montants exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2016	Fusions et apports partiels d'actif	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Au 31/12/2017
				Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions pour litige	3 274		920	-610	-900	2 684
Provisions p/amendes et pénalités	0		158	0		158
Provisions pour perte de change	1		0	-1		0
Provisions pour IDR	10 122		970	-74		11 019
Autres provisions pour risques et charges	3 147		556	-2 409	-189	1 105
TOTAL	16 544	0	2 605	-3 094	-1 089	14 966

Résultat d'exploitation			2 605	-4 183	
Résultat financier					
Résultat exceptionnel					

Les provisions pour litiges au 31/12/2017 sont composées pour 1 516 ke de provisions prudhommes, pour 816 ke de provisions PAT et pour 352 ke de provision risque clients et sociales.

Les autres provisions pour risques et charges concernent des provisions restructuration.

La société a fait l'objet de contrôles fiscaux lors des exercices précédents, donnant notamment lieu à des propositions de rectification pour la période 2008 - 2013 sur le crédit d'impôt recherche dont la partie relative aux clients privés a fait l'objet d'un rejet de la part de l'administration fiscale. Ces redressements n'ont pas fait l'objet de provisions dans les comptes dans la mesure où la société justifie sa position et estime disposer de chances sérieuses de succès au contentieux.

24. Etats des échéances des dettes

Les dettes dues par la société s'élèvent à 147 520 milliers d'euros au 31 décembre 2017 et se décomposent comme suit :

Montants exprimés en milliers d'euros	Montant brut	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	62 034	62 034		
Fournisseurs et comptes rattachés	18 244	18 244		
Personnel et comptes rattachés	12 859	12 859		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 052	13 923	129	
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- Taxe sur la valeur ajoutée	13 546	13 546		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et comptes rattachés	3 051	2 774	277	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	63	63		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	23 671	23 671		
TOTAL	147 520	147 114	406	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

25. Dettes concernant les entreprises liées

Montants exprimés en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	Liées > 50%	Avec lesquelles la société a un lien de participation de 10% à <50%
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 663	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (comptes courants créditeurs)	62 034	
Produits constatés d'avance	1 120	
TOTAL	73 817	0

26. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2017
DETTES D'EXPLOITATION	25 210
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 388
Dettes fiscales et sociales	21 822
DETTES FINANCIERES	0
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dette financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0
DETTES DIVERSES	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes	0
TOTAL	25 210

27. Comptes de régularisation

27.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance inclus dans les postes du compte de résultat sont ventilés comme suit :

Montants exprimés en milliers euros	Au 31/12/2017
CHARGES D'EXPLOITATION	23 671
Sur Facturation clients	23 671
CHARGES FINANCIERES	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0
TOTAL	23 671

27.2 Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaie étrangère

Se référer au paragraphe C.21.2

E. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

28. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2017 se ventile de la façon suivante :

Montants exprimés en milliers euros	Exercice 2017
Ventes de marchandises	5 126
Ventes de produits finis	
Services et conseils en informatique	229 074
Chiffre d'affaires total	234 200

La répartition du chiffre d'affaires par lieu géographique est la suivante :

Montants exprimés en milliers euros	Exercice 2017
France	234 106
Export	94
Chiffre d'affaires total	234 200

29. Charges et produits financiers avec les entreprises liées

Montants exprimés en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	Liées > 50%	Avec lesquelles la société a un lien de participation de 10% à <50%
Charges financières	-342	
Produits financiers		
TOTAL	-342	0

30. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice se décompose de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2017	Exercice 2016
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Cessions d'immobilisations		
Autres produits sur opérations de gestion		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-22	-109
Autres Charges sur Cessions d'immobilisations (reversement TVA)	-5	-33
Autres charges sur opérations de gestion	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	-17	-76
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-22	-109

31. Impôt sur les bénéfices

31.1 Intégration fiscale

La société SOGETI HIGH TECH est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère la société Capgemini S.E. (anciennement Cap Gemini S.A.), dont le siège social est situé 11 rue de Tilsitt – 75017 PARIS.

L'impôt sur les sociétés supporté par la société SOGETI HIGH TECH est égal à celui qui serait payé en l'absence d'intégration fiscale.

31.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Montants exprimés en milliers d'euros	Résultats avant impôts	Calcul de l'impôt
Résultat courant	-15 849	
Résultat exceptionnel	-22	
Participation de l'exercice		
Résultat comptable avant impôt	-15 872	
Différences fiscales	88	
Crédits d'impôt		
Crédit d'impôt apprentissage		0
Crédit d'impôt famille		-130
Crédit d'impôt mécénat		-3
Crédit d'impôt recherche		-15 292
Crédit d'impôt compétitivité emploi		-5 310
Rappels d'impôt		
IMPOT SUR LES BENEFICES		-20 735

31.3 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Montants exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2017
Résultat net de l'exercice	4 863
Impôts sur les bénéfices (nets de crédits d'impôt)	-20 735
Résultat avant impôt	15 872
Variation des provisions réglementées :	
Amortissements dérogatoires	
Provisions pour hausse des prix	
Provisions pour investissements	
Autres évaluations dérogatoires	
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôts)	15 872

31.4 Variation de la dette future d'impôt

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Charges non déductibles l'année de comptabilisation :		
Participation des salariés	0	0
Congés payés		
Organic	331	343
Effort construction	129	128
Provisions réglementées :		
Provisions pour investissements	0	0
Provisions :		
Provision IDR	11 019	10 122
Provision pour perte de change	0	1
Provision pour pertes à terminaison	817	899
Provision pour restructuration	155	222
Autres provisions	377	256
Ecarts de conversion actif et passif :		
Ecart de conversion sur opérations couvertes	-62	36
Ecarts de conversion sur opérations non couvertes	0	-1
Ecart de réévaluation des couvertures de change	133	-28
Autres provisions	0	0
Divers :		
Désactualisation Areva	8	7
TOTAL	12 907	11 985
Taux d'impôt sur différences temporaires	34,43 %	34,43 %
IMPOTS DIFFERES	4 444	4 126
Allègements de la dette future d'impôt :		
Déficits reportables	143 512	127 728
Provision pour investissement	0	0
IMPOTS DIFFERES	49 411	43 976

F. INFORMATIONS DIVERSES

32. Effectif moyen

Sur l'exercice 2017, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Exercice 2017	Effectif
Cadres	2 270
Agents de maîtrise, et techniciens	119
Employés	291
TOTAL	2 680

La société Sogeti High Tech n'a pas fait appel, en 2017, à des intérimaires externes. Les 1 ke en comptabilité correspondent à un reliquat de factures 2016. Par contre, elle a supporté, en 2017, des coûts Groupe de supports partagés pour 602 ke.

33. Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société Capgemini S.E. (anciennement Cap Gemini S.A.), dont le siège est 11 rue de Tilsitt – 75017 PARIS.

34. Engagements hors bilan

34.1 Engagements hors crédit-bail et engagements de location non résiliables

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2017
ENGAGEMENTS DONNES :	
- Engagements financiers	
. Effets escomptés non échus	0
. Avals et cautions (contrats)	77
. Autres	0
- Autres engagements donnés :	
. Engagements fermes d'achats	0
. Engagement d'achats et ventes de devises à terme auprès de Cap Gemini SA (2)	0
. Engagements de location	3 163
. Divers	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	3 240

La caution donnée correspond à une caution bancaire sur le client EDF faite sur la SG le 13/02/2017.

Le recours croissant à la production délocalisée dans les centres situés en Inde mais aussi en Pologne expose le Groupe à des risques de change notamment sur une partie de ses coûts de production. Dans ce cadre, il a été mis en place une centralisation du risque de change sur transactions opérationnelles de ses filiales. A ce titre, la société fournit à Capgemini SE des déclarations périodiques de son exposition aux risques de change sur un horizon de 1 à 3 ans. Sur cette base, la société bénéficie de garanties de change internes octroyées par Capgemini SE, cette dernière agissant en tant que banque interne. Ces couvertures de change prennent principalement la forme d'achats et de ventes à terme de devises.

Les engagements ainsi pris par la société au 31 décembre 2017 sont les suivants :

Devise	Position	Base devise (milliers)	Mark to Market (k€)	Date début	Date fin
GBP	Achat	83,5	-6,0	01/01/2017	31/03/2018
GBP	Vente	90,0	6,5	01/01/2017	31/03/2018
GBP	Achat	50,0	0,5	01/01/2018	31/03/2019
GBP	Vente	30,0	-0,3	01/01/2018	31/03/2019
INR	Achat	93 928,6	55,4	01/01/2017	31/03/2018
INR	Vente	8 263,7	-5,4	01/01/2017	31/03/2018
INR	Achat	374 875,4	26,7	01/01/2018	31/03/2019
INR	Vente	32 875,4	-2,3	01/01/2018	31/03/2019
INR	Achat	350 000,0	-182,8	01/01/2019	31/03/2020
INR	Achat	350 000,0	-259,3	01/01/2020	31/03/2021
PLN	Achat	27,6	0,2	01/01/2017	31/03/2018
PLN	Vente	12,5	-0,1	01/01/2017	31/03/2018
PLN	Achat	30,0	0,1	01/01/2018	31/03/2019
USD	Vente	1 876,5	82,4	01/01/2017	31/03/2018
USD	Achat	50,0	-0,5	01/01/2018	31/03/2019
USD	Vente	8 000,0	78,2	01/01/2018	31/03/2019
USD	Vente	8 200,0	29,5	01/01/2019	31/03/2020
USD	Vente	8 600,0	17,0	01/01/2020	31/03/2021

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2017
ENGAGEMENTS RECUS :	
- Engagements financiers	
. Effets escomptés non échus	0
. Avals et cautions (contrats)	0
. Autres	0
- Autres engagements reçus	89
. Garanties reçues de clients	0
. Garantie de passif sur acquisition de titres de participation	
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	89

La caution reçue correspond à la restitution d'acompte et de responsabilité de vices de la société SPIE Belgium.

34.2 Crédit-bail et engagements de location non résiliables

Néant.

35. Liste des filiales et des participations

Montants exprimés en milliers euros	Valeur comptable des titres détenus		Pourcentage de détention	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
	Brute	Nette			
A. Renseignements concernant les filiales et participations					
1. Filiales (+50% capital détenu)					
NEANT					
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)					
NEANT					
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations					
1. Filiales non reprises en A :					
a) Françaises :					
NEANT					
b) Etrangères :					
NEANT					
2. Participations non reprises en A :					
a) Françaises :					
Capgemini Technology Services SAS	758	758	0.74%	107 606	45 218
b) Etrangères :					
NEANT					
TOTAL	758	758		107 606	45 218

36. Engagements sur le personnel

36.1 Engagements de retraite et assimilés

La variation de la provision pour indemnités de départ à la retraite entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 s'analyse comme suit :

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2016	Variation	Exercice 2017
Engagement de retraite	11 356	2 639	13 995
Pertes et gains actuariels non comptabilisés	-1 233	-1 742	-2 976
Coûts des services passés non financés			
PROVISION D'INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	10 123	897	11 019

L'évolution de la valeur actuelle de l'engagement de retraite se décompose comme suit :

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2017
Valeur actuelle de l'engagement au 1 ^{er} janvier 2017	11 356
Charge d'intérêts	181
Coût des services rendus au cours de l'exercice	778
Prestations servies	-74
Changement de périmètre	0
Ecart actuariel sur obligation	1 753
Profit reconnu au titre de la réduction du régime à prestations définies	0
Autres mouvements	0
VALEUR ACTUELLE DE L'ENGAGEMENT AU 31 DECEMBRE 2017	13 995

L'impact de la provision pour indemnités de départ à la retraite sur le résultat 2017 est le suivant :

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2017
Coût des services rendus au titre de l'exercice	778
Charge d'intérêts	181
(Gain) / perte actuariel net comptabilisé au cours de la période	11
Coût des services passés	0
Profit enregistré au titre de la réduction du régime à prestations définies	0
CHARGE COMPTABILISEE EN RESULTAT	970

Les données relatives aux bénéficiaires prises en compte pour l'évaluation de l'engagement sont les suivantes :

Exercice 2017	
Nombre de bénéficiaires	2 655
Durée moyenne de vie active restante dans l'entreprise (en années)	8.92
Age moyen des bénéficiaires (en années)	37.30

37. Rémunération des organes de direction

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à mentionner des rémunérations individuelles.

Par ailleurs, aucune avance ou crédit n'a été accordé aux dirigeants sociaux.

G. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

SOGETI HIGH TECH

Société par actions simplifiée au Capital de 15.246.305,32 euros

Siège Social : 2-10 rue Marceau, 92130 Issy les Moulineaux

R.C.S. Nanterre 444 495 774

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

*L'An Deux Mil Dix-Huit,
Le Quatorze Mai,*

A Seize heures.

Les Associés de la société **SOGETI HIGH TECH**, société par actions simplifiée au capital social de 15 246 305,32 euros ayant son siège social sis 2-10 rue Marceau, 92130 Issy les Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre et enregistrée sous le numéro SIREN 444 495 774 (ci-après la « Société »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social de la Société, sur convocation de Monsieur Johannes Van WAAIJENBURG, Président de la Société.

Il est établi la feuille de présence signée par chaque associé, en entrant en séance, tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Johannes Van WAAIJENBURG préside l'Assemblée Générale en sa qualité de Président de séance.

Madame Noelle Abdou est désignée comme secrétaire de séance.

Le Commissaire aux comptes de la Société, le cabinet KPMG SA, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les deux Associés présents possèdent 17.728.262 actions sur les 17.728.262 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant l'intégralité des associés, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des Associés :

- les statuts de la Société ;
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque Associé ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- la feuille de présence.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis aux Associés :

- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe desdits comptes ;
- le rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions soumises aux Associés.

Le Président fait observer que les Associés ont été convoqués conformément aux statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux Associés et tenus à leur disposition au siège social, depuis leur convocation.

Les Associés lui donnent acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que les Associés sont appelés à délibérer, à titre d'ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce et approbation dudit rapport ;
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Nomination du nouveau Président en remplacement du mandat de Monsieur Johannes Van WAAIJENBURG ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, le Président donne lecture aux Associés du rapport de gestion qu'il a établi.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuvent dans toutes leurs parties le rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports faisant ressortir un bénéfice de 4 863 284.71 euros.

En conséquence, les Associés donnent quitus au Président de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les Associés constatent qu'au titre des dépenses ou charges visées à l'article 39-4 dudit Code, la Société a encouru en 2017 une charge de 95 454 euros au titre des amortissements excédentaires et 28 146 euros au titre de la taxe sur les véhicules de tourisme de sociétés, soit un montant global de dépenses non déductible du résultat fiscal de 123 600 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice	4 863 284.71 Euros
Report à nouveau au 31/12/2017	30 870 860.01 Euros
Total à affecter	35 734 144.72 Euros
Dotation à la réserve légale	97 434.66 Euros
Distribution d'un dividende de	0.00 Euros
Et le solde en report à nouveau, soit	35 636 710.06 Euros
Soit un total affecté de :	35 734 144.72 Euros

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, les Associés prennent acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, constatent qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application des dispositions de

l'article L. 227-10 du Code de commerce n'été conclue au cours de l'exercice écoulé et approuve ledit rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés, prennent acte de l'expiration du mandat de Président de Monsieur Johannes Petrus VAN WAAIJENBURG.

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident, en remplacement de ce mandat, de nommer en qualité de Président de la Société :

- **Monsieur Thierry DELAPORTE,**
Né le 28 mai 1967 à Bernay,
De nationalité française,
Demeurant 5 avenue Perronet,
92200 Neuilly sur Seine,

à compter de ce jour et pour une période d'un (1) an expirant à l'issue de la prochaine décision collective des Associés devant statuer dans l'année 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Thierry DELAPORTE a fait savoir, par lettre séparée, accepter les fonctions qui viennent de lui être conféré et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

CINQUIEME RESOLUTION

Les Associés prennent acte de l'expiration, à compter de ce jour, des mandats respectifs de la société KPMG S.A, Commissaire aux Comptes titulaire et de la société SALUSTRO REYDEL, Commissaire aux Comptes suppléant.

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident de renouveler :

- le mandat de la société KPMG S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, *société anonyme ayant son siège social situé 2 avenue Gambetta Tour Egho, 92066 Paris La Défense Cedex*, et,
- le mandat de la société SALUSTRO REYDEL, *société anonyme ayant son siège social situé 2 avenue Gambetta Tour Egho, 92066 Paris La Défense Cedex*, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

A compter de ce jour, pour une nouvelle période de six (6) exercices expirant à l'issue de la décision collective des Associés devant statuer dans l'année 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les Associés prennent ensuite acte que la société KPMG S.A. ainsi que la société SALUSTRO REYDEL ont déclaré, par lettres séparées accepter le mandat qui vient de leur être renouvelé et n'être atteint, chacune en ce qui concerne, d'aucune mesure susceptible de leur interdire d'exercer de telles fonctions.

SIXIEME RESOLUTION

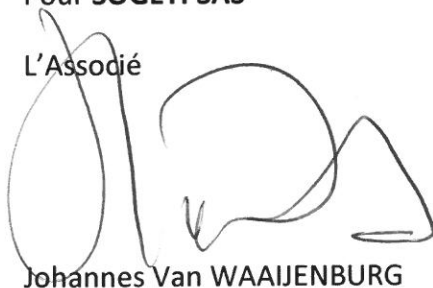
Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

Pour **SOGETI SAS**

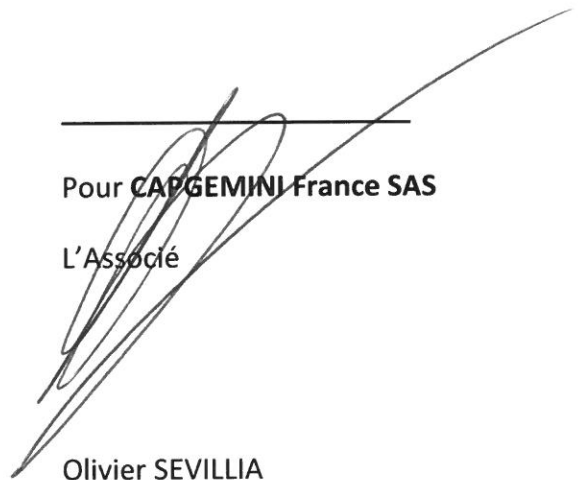
L'Associé



Johannes Van WAAIJENBURG

Pour **CAPGEMINI France SAS**

L'Associé



Olivier SEVILLIA